

PRESTATIONS	Montants 2023
<b>RESTAURATION</b>	
Prestation repas	<b>1,39 €</b>
<b>AIDE A LA FAMILLE</b>	
Allocations aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant	<b>24,65 €</b>
<b>SUBVENTIONS POUR SÉJOURS D'ENFANTS</b>	
En colonies de vacances	
- enfants de moins de 13 ans	<b>7,92 €</b>
- enfants de 13 à 18 ans	<b>11,97 €</b>
En centre de loisirs sans hébergement	
- journée complète	<b>5,71 €</b>
- demi-journée	<b>2,88 €</b>
En maisons familiales de vacances et gîtes	
- séjours en pension complète	<b>8,33 €</b>
- autre formule	<b>7,92 €</b>
Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif	
- forfait pour 21 jours ou plus	<b>82,03 €</b>
- pour les séjours de 20 jours ou moins, par jour	<b>3,90 €</b>
Séjours linguistiques	
- enfants de moins de 13 ans	<b>7,92 €</b>
- enfants de 13 à 18 ans	<b>11,98 €</b>
<b>ENFANTS HANDICAPÉS</b>	
Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans (montant mensuel)	<b>172,46 €</b>
Séjours en centre de vacances spécialisés (par jour)	<b>22,58 €</b>
Allocation pour les jeunes adultes handicapés poursuivant des études ou un apprentissage entre 20 et 27 ans : <b>versement mensuel au taux de 30% de la base mensuelle de calcul des prestations familiales</b>	